

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 113
SECRET/109
3 novembre 1959

PARTIES CONTRACTANTES
Quinzième session

Original: anglais

LISTE XXII - DANEMARK

Renégociations au titre de l'article XXVIII:4 - Demande d'autorisation

La délégation du Danemark a demandé, dans la note reproduite ci-dessous, l'autorisation de renégocier conformément aux dispositions de l'article XXVIII, paragraphe 4, les positions énumérées dans l'annexe au présent document.

La communication de la délégation du Danemark est rédigée en ces termes:

"A la treizième session des PARTIES CONTRACTANTES, le Gouvernement danois avait été autorisé à renégocier, conformément à l'article XXVIII, paragraphe 4, un petit nombre de positions consolidées, en vue de transposer dans la Nomenclature de Bruxelles son tarif douanier qui remontait, selon les parties, à 1863 et 1908. Les modifications qui ont été apportées alors aux taux de droits étaient de nature purement technique et ne comportaient aucune majoration. Le nouveau tarif douanier du Danemark est entré en vigueur le 1er février 1959.

"Les positions relatives aux produits textiles mises à part, les taux actuels du tarif danois ont été fixés pour la plupart en 1924, bien que les droits spécifiques applicables à un grand nombre de produits industriels aient été remplacés par des droits ad valorem à l'occasion de la transposition du tarif dans la Nomenclature de Bruxelles. Le tarif de 1924 avait toutefois perdu beaucoup de son incidence protectrice au cours de ses trente-cinq années d'application; la principale raison pour laquelle il n'avait pas été nécessaire d'adapter après la guerre un tarif spécifique désuet doit être recherchée dans le fait que les restrictions quantitatives instituées pour protéger l'équilibre de la balance des paiements du Danemark comportaient, et comportent d'ailleurs encore, une protection accessoire pour un secteur considérable de l'industrie danoise.

"Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement danois a envisagé de supprimer toutes les restrictions quantitatives encore en vigueur. Un plan général a été établi à cet effet en vue de libérer l'importation d'un certain nombre de produits, d'élargir progressivement, quoique dans des proportions substantielles, les contingents ouverts pour les autres produits du secteur assujetti à des restrictions et d'arriver à éliminer totalement les restrictions à l'importation en 1970 au plus tard. Il se peut néanmoins que subsistent quelques restrictions de nature irréductible.

"Considérant toutefois que, pour la plupart des produits industriels, la protection tarifaire est demeurée au niveau très bas auquel correspond l'incidence en 1958 de droits spécifiques institués en 1924, l'abolition des restrictions quantitatives priverait de protection une part substantielle des industries danoises ou ne lui laisserait pour toute défense que des droits de douane ne représentant qu'une fraction minime des droits appliqués dans tous les autres pays industriels.

"Dans ces conditions, afin d'ouvrir la voie à la mise en oeuvre du programme de libération susmentionné et de permettre un alignement de la politique commerciale du Danemark sur celle d'autres parties contractantes, le Gouvernement danois a décidé en même temps de saisir le Parlement d'un projet de révision du tarif douanier comportant un relèvement des taux pour un certain nombre de produits assujettis jusqu'à présent à des restrictions à l'importation, ainsi qu'un petit nombre de majorations tarifaires conséquentielles.

"Les autorités danoises se sont efforcées, dans leur projet, d'éviter tout relèvement de droits consolidés. Il est cependant apparu qu'il était impossible d'éviter que certains de ces droits ne soient touchés par la révision générale, mais le nombre des taux ainsi majorés dans le projet ne s'élève qu'à 24 sur un total de 700 consolidations environ. Dans l'ensemble, la réforme tarifaire n'affecte donc pas de façon marquante les obligations découlant pour le Danemark des concessions tarifaires qu'il a octroyées dans le cadre du GATT.

"Le Gouvernement danois a l'intention de soumettre au Parlement, avant la fin du mois d'octobre, le projet de tarif ainsi que les mesures de libération susmentionnées; il compte pouvoir les mettre en application le 1er mars 1960 au plus tard.

"En conséquence, le Gouvernement danois demande l'autorisation d'engager des négociations, conformément à l'article XXVIII, paragraphe 4, en vue de modifier ou de retirer les concessions relatives aux positions tarifaires énumérées en annexe.

Le Gouvernement danois se fonde principalement, pour demander l'autorisation d'engager ces négociations sur les deux raisons suivantes:

1. Il est impossible de réaliser des progrès marquants vers une libération complète des importations et de décider de supprimer graduellement la quasi-totalité des restrictions qui subsistent encore, si l'on n'agit pas simultanément sur le plan tarifaire. En outre, l'équilibre de la balance des paiements est le préalable à de telles mesures de libération. Alors qu'à la fin de mai 1957

Les réserves de change du Danemark (y compris les devises détenues par les banques commerciales) présentaient un solde négatif de 277 millions de couronnes, ces avoirs se sont accrus sans arrêt pour atteindre un solde positif de 1 milliard 566 millions de couronnes à la fin d'août 1959. Ce montant, qui représente moins que la valeur des importations réalisées sur une période de deux mois, est modeste comparé au niveau actuel des réserves des autres pays européens; de plus, l'évolution de la balance commerciale au cours de ces derniers mois rend moins probable un nouvel accroissement des réserves nettes de devises. La détérioration des termes de l'échange pourrait rapidement dégarnir les avoirs monétaires. Il se pourrait donc qu'en remettant les négociations à la fin de 1960, on compromette la réalisation des programmes de libération.

2.. Lorsqu'il sera membre de l'Association européenne de libre-échange, le Danemark sera tenu de réduire ses droits de douane pour le 1er juillet 1960 à l'égard des autres participants. L'impossibilité de reviser le tarif douanier avant cette date entraînerait des inconvénients considérables tant pour l'Administration des Douanes que pour le commerce privé.

"Le Gouvernement danois demande donc que la présente demande soit inscrite à l'ordre du jour de la quinzième session des PARTIES CONTRACTANTES qui doit s'ouvrir à Tokio le 26 octobre 1959.

"On trouvera, en annexe à la présente communication, des statistiques indiquant pour les années 1956-1958 la valeur des importations des produits visés par les concessions qui doivent être retirées."

ANNEXELISTE XXII - DANEMARKListe des positions à renégocier et renseignements statistiques

Position du tarif	Désignation des produits	Valeur des importations (milliers de couronnes danoises)			
		1956	1957	1958	
ex 19.05	"Corn-flakes" et similaires	Total	91	85	67
		dont:			
		Royaume-Uni	64	55	53
		Etats-Unis	27	30	10
		Autres pays du GATT	-	-	4
ex 21.04	Sauces	Total	748	957	931
		dont:			
		Royaume-Uni	387	496	483
		Suède	242	260	307
		Etats-Unis	70	114	84
		Autres pays du GATT	40	50	36
ex 40.06 B	Bandes adhésives en cellulose	Total	723	1.082	1.078
		dont:			
		Royaume-Uni	466	731	662
		République fédérale d'Allemagne	150	155	160
		Etats-Unis	41	93	158
		Autres pays du GATT	66	103	98
ex 44.18	Plaques de copeaux pressés avec de la résine	Total	37	60	434
		dont:			
		République fédérale d'Allemagne	37	60	434

Position du tarif	Désignation des produits	Valeur des importations (milliers de couronnes danoises)		
		1956	1957	1958

ex 60.03 B	<u>Bas et chaussettes:</u>				
	Bas et chaussettes avec ornements brodés ou piqués en fibres artificielles ou synthétiques (continues), ne contenant pas de soie, lorsque les fibres artificielles ou synthétiques (continues) ne représentent pas plus de 6 pour cent du poids de l'article		Statistiques non disponibles		
	Bas et chaussettes en laine et poils d'origine animale, ne contenant ni soie ni fibres artificielles ou synthétiques (continues)	Total	3.001	3.291	2.864
		dont:			
		Royaume-Uni	928	1.208	976
		Norvège	956	774	683
		Pays-Bas	153	236	291
		Suède	192	241	210
		Rép. féd.			
		d'Allemagne	257	161	175
		Belgique -			
		Luxembourg	322	328	138
		Autres pays du GATT	128	169	161
		Autres pays	65	174	230
	<u>Chaussures:</u>				
ex 64.01 B)	En fourrure ou combinées avec de la fourrure relevant du chapitre 43, ou avec des empeignes contenant de la soie ou des fibres artificielles	Total	289	308	487
ex 64.02)		dont:			
ex 64.03 A)	ou synthétiques (continues), du clinquant ou du fil métallisé, des paillettes, des perles et similaires	Royaume-Uni	163	201	258
ex 64.04)		Suisse	5	19	64
		Italie	44	50	49
		Rép. féd.			
		d'Allemagne	10	5	31
	Avec doublure contenant de la soie ou des fibres artificielles ou synthétiques (continues), ou avec garnitures de fleurs artificielles, plumes de parure ou ouvrages en fil d'or	Autres pays du GATT	28	17	66
		Autres pays	39	16	19

Position du tarif	Désignation des produits	Valeur des importations (milliers de couronnes danoises)			
		1956	1957	1958	
ex 68.13 A	Emballages	Total	1.380	1.141	1.098
		dont:			
		Royaume-Uni	798	613	493
		Autriche	357	335	449
		République fédérale d'Allemagne	147	113	126
	Autres pays du GATT	78	80	30	
ex 68.15	Matières isolantes	Total	1.436	1.357	502
		dont:			
		République fédérale d'Allemagne	431	519	270
		Royaume-Uni	981	776	192
		Autres pays du GATT	24	62	40
ex 70.10 B	Bouteilles autres que les bouteilles communément utilisées pour la bière, le vin, le lait, etc., ainsi que contenants en verre, tels que flacons et pots pour médicaments, parfumerie et similaires, tous ces articles même munis de montures ou de fermetures en d'autres matières (même en métal), revêtus de marques commerciales gravées à l'acide ou au sable, ou avec les bords, le fond ou le bouchon passés à la meule ou ayant subi une autre ouvraison ultérieure similaire.	Total	3.852	5.511	6.585
		dont:			
		République fédérale d'Allemagne	2.031	3.006	3.323
		Royaume-Uni	651	1.136	1.495
		Suède	560	928	1.160
		France	133	175	177
		Tchécoslovaquie	7	4	28
		Autres pays du GATT	164	77	182
		Autres pays	306	185	220

Position du tarif	Désignation des Produits	Valeur des importations (milliers de couronnes danoises)			
		1956	1957	1958	
ex 70.13	Verres à pickles et similaires	Total	1	1	43
		dont:			
		Etats-Unis	-	-	41
		autres pays du GATT	1	1	1
	autres pays	-	-	1	
ex 70.14	Lustres et candélabres, appliques et chandeliers en verre pressé ou soufflé, à pâte demi-blanche ou incolore; abat-jour en verre pressé ou soufflé, à pâte demi-blanche ou incolore ou en verre opalin - tous ces articles même munis de montures en autres matières (même en métal), revêtus de marques commerciales gravées à l'acide ou au sable ou avec les bords ou les fonds passés à la meule ou ayant subi une autre ouvraison ultérieure similaire	Total	1111	1106	1032
		dont:			
		République fédérale d'Allemagne	293	301	345
		Tchécoslovaquie	306	286	204
		Suède	68	61	52
		autres pays du GATT	84	72	77
		autres pays	360	386	354
82.02 A	Lames de scie et lames similaires pour couper les métaux		Statistiques non disponibles		
ex 84.09	Rouleaux compresseurs et leurs parties:	Total	312	167	187
		dont:			
		République fédérale d'Allemagne	187	48	149
		Suède	76	72	38
		Belgique - Luxembourg	49	47	-
	Rouleaux compresseurs combinés avec des dynamos, générateurs ou moteurs électriques				
	Autres rouleaux compresseurs				
	Parties de rouleaux compresseurs				
ex 84.11	Pompes et compresseurs pour armoires frigorifiques et machines réfrigératrices; parties de ces pompes et compresseurs		Statistiques non disponibles		

Position du tarif	Désignation des produits	Valeur des importations (milliers de couronnes danoises)			
		1956	1957	1958	
ex 84.15	Armoires frigorifiques et machines réfrigératrices, ainsi que leurs parties. Armoires frigorifiques et machines réfrigératrices, combinées avec des dynamos, générateurs ou moteurs électriques Autres armoires frigorifiques et machines réfrigératrices Parties d'armoires frigorifiques et de machines réfrigératrices	Total	1956	1957	1958
		dont:	5036	5908	6753
		République fédérale d'Allemagne	1899	3937	4312
		Suède	828	996	1435
		Etats-Unis	424	318	447
		Royaume-Uni	469	355	358
		Norvège	560	141	72
		Pays-Bas	626	103	13
ex 84.17	Condenseurs et évaporateurs pour armoires frigorifiques et machines réfrigératrices; parties de ces condenseurs et évaporateurs	Statistiques non disponibles			
ex 84.23	Excavateurs et autres machines pour travaux d'entrepreneurs, y compris les bulldozers, ainsi que leurs parties: Excavateurs et autres machines pour travaux d'entrepreneurs, y compris les bulldozers, combinés avec des dynamos, générateurs ou moteurs électriques Excavateurs et autres machines pour travaux d'entrepreneurs, y compris les bulldozers, non combinés avec des dynamos, générateurs ou moteurs électriques Parties d'excavateurs et autres machines pour travaux d'entrepreneurs, y compris les bulldozers	Total	7886	14151	10159
		dont:			
		République fédérale d'Allemagne	2562	3933	4710
		Royaume-Uni	1495	3528	2733
		Suède	2624	1003	1447
		Etats-Unis	973	5585	850
		autres pays du GATT	232	102	429

Position du tarif	Désignation des produits	Valeur des importations (milliers de couronnes danoises)			
		1956	1957	1958	
ex 84.41 B	Machines à coudre:				
	Machines pour coudre les articles en cuir, y compris les chaussures	Statistiques non disponibles			
ex 84.48	Parties de machines:				
	Parties de machines à forer	Total	587	500	392
		dont:			
		République fédérale d'Allemagne	319	306	152
		Royaume-Uni	57	93	109
		Etats-Unis	20	9	40
		Suède	169	43	34
		Autres pays du GATT	22	49	45
		Autres pays	-	-	12
	Parties de machines pour le travail du métal	Total	7.887	10.315	15.054
		dont:			
		Suède	1.513	2.316	6.739
		République fédérale d'Allemagne	2.878	4.926	4.969
		Royaume-Uni	1.568	1.457	1.570
		Suisse	346	399	507
		Etats-Unis	923	640	388
		Autres pays du GATT	567	512	780
		Autres pays	92	65	101

Position du tarif	Désignation des produits	Valeur des importations (milliers de couronnes danoises)			
		1956	1957	1958	
ex 84.54	Duplicateurs:) Total	375	542	722
	Duplicateurs combinés avec des dynamos, générateurs ou moteurs électriques) dont:			
) Etats-Unis	17	81	306
	Autres duplicateurs) Royaume-Uni	207	183	226
) République fédérale d'Allemagne	87	141	169
) Tchécoslovaquie	1	56	-
ex 84.55	Parties de duplicateurs) Italie	49	54	3
) Autres pays du GATT	14	27	18
) Total	284	306	544
) dont:			
ex 84.56	Bétonnières et leurs parties:) Suède	198	171	368
	Bétonnières combinées avec des dynamos, générateurs ou moteurs électriques) République fédérale d'Allemagne	54	111	70
	Autres bétonnières) Royaume-Uni	2	-	62
	Parties de bétonnières) Autres pays du GATT	30	24	44
) Total	3.666	4.292	5.096
) dont:			
ex 84.64	Emballages de machines) Royaume-Uni	1.757	2.143	2.399
) République fédérale d'Allemagne	1.139	1.080	1.399
) Suède	398	565	612
) Etats-Unis	137	157	200
) Pays-Bas	80	144	120
) Autres pays du GATT	155	188	355
) Autres pays	-	15	11
) Total	3.666	4.292

Position du tarif	Désignation des produits	Valeur des importations (milliers de couronnes danoises)		
		1956	1957	1958
ex 85.01	Dynamos, générateurs, moteurs électriques et leurs carcasses inductrices, stators, armatures, rotors, commutateurs et bobines d'induction, destinés à être utilisés:	Statistiques non disponibles		
	dans les bétonnières et les autres machines pour les travaux d'entrepreneurs, dans les machines à écrire, caisses enregistreuses, machines à calculer et compteurs, machines pour la comptabilité, machines de statistique, telles que machines poinçonneuses de cartes, trieuses, tabulateurs et vérificateurs; perforieuses de chèques et duplicateurs ou dans les armoires frigorifiques et machines réfrigé- ratrices			